

RÉFÉRENTIEL PÉDAGOGIQUE

TFP ASA T07

AGENT de Sureté Aéroportuaire

Objectifs de la formation	➤ Depuis la date d'entrée en vigueur du décret n°2012-833 du 29 juin 2012, toutes personnes désirant exercer le métier d'agent de sûreté doivent être certifiées pour exercer. ➤ Préparer les stagiaires à la typologie 7 et à la certification afin d'exercer le métier d'Agent de Sûreté Aéroportuaire.
Pré requis	➤ Avoir une autorisation préalable délivré par le CNAPS en cours de validité. ➤ Nationalité européenne. ➤ Casier judiciaire vierge pour satisfaire à l'obtention du badge et de la carte professionnelle ➤ Satisfaire aux différentes épreuves (test français niveau B1 + test daltonisme)
Dates	➤ Suivant planing
Durée totale indicative	➤ 186h00
Horaires	➤ De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Participants	➤ 12 stagiaires maximum
Accessibilité	➤ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.
Public	➤ Personne souhaitant travailler dans les métiers de la sécurité aéroportuaire
Délai d'inscription	➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

Responsable Pédagogique	➤ Christophe CHAUSSARD
--------------------------------	--

Noms et Qualité des intervenants

Christophe CHAUSSARD

Responsable Pédagogique – Instructeur sûreté (habilitation numéro FR/Ice/13341)

Contenu pédagogique

Sécurité : 41H00

UV 1 : Module secourisme

- Domaine de compétences 1 :
Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- Domaine de compétences 2 :
Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

UV 2 : Module environnement juridique

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires.
- Connaître les dispositions utiles du code pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche

UV : 3 Module gestion des conflits

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit

UV : 4 Module stratégique

- Connaître les outils de transmission.
- Savoir transmettre des consignes.
- Réaliser une remontée d'informations.

Sûreté Typologie 7 "Passagers" : 113H00

- 11.2.3.1 : Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute
- 11.2.3.3 : Inspection/filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionneurs de bord et des fournitures d'aéroport
- 11.2.3.4 : Inspection des véhicules
- 11.2.3.5 : Contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille

Résultats visés à l'issue de la formation

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de sécurité aéroportuaire T07 – niveau V